

7e année — N° 166 — 28 avril 1955

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

TAVELURES : Le développement de ces maladies a été considérablement entravé par la période de sécheresse prolongée. Toutefois, les germes restent en quantité en réserve dans les vergers et la croissance des fleurs, des fruits et des feuilles depuis le dernier traitement rendent ces parties très vulnérables à la première pluie qui peut survenir.

En conséquence, un **traitement généralisé** devra être appliqué sur pommiers et poiriers, **dès réception de ce " Bulletin "** (éviter les produits cupriques si le temps est frais et calme ou humide et limiter la dose de cuivre-métal à 125 gr./hl.).

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER : Malgré des conditions apparemment défavorables, cette maladie s'est développée précocement au cours de ces dernières semaines.

Il conviendra d'adjoindre, sur pommier, un soufre micronisé mouillable à la bouillie appliquée contre la tavelure. Remarquons à cette occasion que ce soufre seul risque d'être encore insuffisant contre les tavelures si le temps frais se prolonge ou même si la température est seulement normale pour la saison.

ACARIENS : Les éclosions du Bryobe (voir *Bulletin* N° 165) se poursuivent et celles du Tétranyque (paratétranychus pilosus) sont maintenant en cours sur pêchers, poiriers et pommiers. Il convient de **renouveler le traitement** conseillé par le dernier *Bulletin*, à l'aide d'un produit à base de **Parathion** ou de **Demeton,** moyennant les prescriptions légales attachées à ce produit (consulter les détaillants).

Ce traitement pourra être, le cas échéant, combiné avec les traitements indiqués ci-dessus.

Le mélange de ces deux insecticides avec la bouillie bordelaise ne doit être fait qu'avec l'assurance que cette bouillie est neutre.

PUCERONS ET PSYLLES : Les éclosions du Puceron vert du pommier et du Psylle du poirier se poursuivent et celles du petit Puceron noir du poirier, qui paraît devoir être assez abondant cette année, ont débuté.

Sur poirier, un traitement est rendu à peu près indispensable par l'extrême diffusion des psylles en ce début de campagne.

On utilisera un produit à base de **parathion** ou de **nicotine** (voir *Bulletin* N° 163 du 17 mars 1955).

Nous devons signaler que les résultats obtenus contre le psylle en début de saison, notamment avec les parathions, sont quelquefois assez capricieux et souvent lents à se manifester en raison des températures peu élevées.

Le traitement dirigé contre les acariens pourra éventuellement dispenser du traitement contre pucerons et psylles.

Les mêmes combinaisons avec les traitements anticryptogamiques pourront être réalisées, moyennant les mêmes restrictions.

PETITE MINEUSE DE L'ABRICOTIER (Anarsia lineatella) : Cette petite chenille brun chocolat marquée d'une bande plus claire à la base de chaque anneau provoque sur les pousses de l'abricotier et quelquefois du pêcher les mêmes dégâts que la première génération de la Tordeuse orientale du pêcher : pousses qui flétrissent, se tordent et se dessèchent sur plusieurs centimètres de longueur ; les dégâts sont particulièrement graves en pépinières et paraissent en recrudescence depuis l'an dernier.

En pépinières et dans les plantations d'abricotiers où ces symptômes ont été observés en 1954, on appliquera, dès après la première période de chaleur, une bouillie à base de D.D.T., d'H.C.H., de Lindane ou de Parathion.

TORDEUSES DIVERSES SUR POIRIER : L'apparition de ces insectes signalée dans le *Bulletin* N° 165 est à surveiller, principalement dans les plantations où un éclaircissage naturel important aura suivi la floraison. Les prescriptions ont été établies dans le *Bulletin* N° 165.

ENQUETE

DIPLODIA et NECTRIA SUR POIRIER :

Depuis quelques années, ces deux maladies chancreuses, notamment Diplodia, paraissent prendre des proportions inquiétantes sur poirier. Elles se manifestent en formes basses ou buissonnantes par le dessèchement plus ou moins brutal d'une partie de la charpente, dont l'écorce apparaît d'abord déprimée et noirâtre sur de vastes zones, puis grise et profondément craquelée ; la suite des manifestations diffère suivant la maladie en cause, mais le rameau est alors déjà détruit.

A la lumière de constatations récentes, il semble bien que ces maladies ne s'attaquent pas directement aux arbres sains, mais à des branches déjà affaiblies par une autre cause. En particulier, on observe fréquemment avant leur installation une coloration anormale de l'écorce qui prend une teinte intermédiaire entre ocre et saumon. Les tissus superficiels à ce niveau prennent une teinte jaunâtre ou rosâtre, ils sont légèrement spongieux et tachés de brun au niveau des lenticelles (orifices respiratoires naturels).

Il ne s'agit manifestement pas des symptômes des maladies déjà citées, mais plus vraisemblablement d'une maladie physiologique ou d'un virus.

Afin de résoudre ce problème, des échantillons et des témoignages nombreux nous sont nécessaires :

— échantillons de rameaux apparemment sains, mais présentant ces colorations anormales (préciser la variété), d'une longueur de 40 à 50 cm. ;

— échantillons de rameaux déjà atteints par la maladie, prélevés sur les 40 ou 50 cm. encadrant la zone où l'écorce est déprimée et noirâtre (limite de l'invasion du champignon) ;

— indications permettant de déterminer si la coloration a précédé ou non la maladie.

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné du Rhône, en date du 18 avril :

« Je possède un pré entouré sur une moitié d'un mur en pierres sèches envahi par les ronces et je voudrais connaître par quels moyens je pourrais les détruire, sachant qu'une vigne se trouve à six mètres de ce mur, c'est-à-dire la largeur d'un chemin et que cette vigne, pour une partie, ne m'appartient pas. »

Réponse : Les produits utilisés pour le débroussaillage sont tous à base d'hormones végétales et sont de ce fait très nocifs pour les cultures avoisinantes, et principalement pour la vigne, jusqu'à plusieurs dizaines de mètres.

Même les produits garantis « non-volatils », de l'avis des fabricants eux-mêmes ne doivent être utilisés qu'avec d'extrêmes précautions : traiter par temps calme, avec des appareils à faible pression (la qualité de la pulvérisation a peu d'intérêt pour le désherbage aux hormones) mais, en ce qui vous concerne, la distance de 6 mètres est nettement insuffisante pour garantir une opération sans préjudice pour les vignes avoisinantes.

Il ne vous reste que les procédés plus anciens, à renouveler chaque année, sinon deux fois par an :

— Acide sulfurique commercial à 10 %, suivi d'un chaulage s'il s'agit d'un terrain à cultiver.

— Chlorate de soude à 2 %.

Dans ces deux procédés, les broussailles une fois sèches peuvent être détruites par le feu.

— Lance-flammes, procédé plus expéditif mais d'effet moins persistant.

Ces traitements doivent être appliqués en pleine végétation des ronces, de préférence en juillet, les résultats étant alors plus durables.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

Le Gérant : G. GRISARD.

131.275 — Imp. Réunies de Lyon — 4-1955
Dépot légal n° 1.296 ———— 2-1955